

## FICHE VEILLE JURIDIQUE

### Participation financière de l'employeur en apprentissage (réforme 2025)

#### 1 CONTEXTE / OBJET

Depuis le 1er juillet 2025, certaines entreprises doivent contribuer au financement de la formation des apprentis. Cette réforme responsabilise les employeurs et maîtrise les coûts de formation, en complément du financement des OPCO.

#### 2 FONDEMENT JURIDIQUE

Code du travail : Article R6332-25-2

Ce texte prévoit :

- L'obligation de participation
- Les modalités de recouvrement par le CFA

#### 3 PRINCIPE GÉNÉRAL

- Les contrats restent financés principalement par les OPCO. Pour certains niveaux de formation, l'employeur doit verser une participation forfaitaire obligatoire.

#### 4 CONTRATS CONCERNÉS

Diplômes de niveau :

- Niveau 6 (Bac +3/+4)
- Niveau 7 (Bac +5)

Ex : ASS, ES, EJE, CAFERUIS, DEIS, CAFDES

#### 5 MONTANT DE LA PARTICIPATION

**Cas général : 750 € forfaitaires par contrat**

Quel que soit la durée ou le coût réel de la formation.

**Rupture anticipée (< 45 jours)**

- 50% du financement OPCO (NPEC), plafonné à 750 €

**Reprise d'un apprenti** : Participation réduite à 200 €

#### 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le recouvrement est assuré par le CFA.

Le CFA :

- Émet une facture
- Perçoit la participation

#### 7 LOGIQUE DU DISPOSITIF

Financement partagé :

- OPCO / Entreprise

Objectifs :

- Responsabiliser les employeurs
- Réguler les dépenses de formation

#### 8 POINTS DE VIGILENCE

À vérifier

- Niveau du diplôme préparé (≥ Bac +3)
- Date du contrat (après 01/07/2025)
- Situation de rupture éventuelle
- Facturation du CFA

#### 9 SYNTHÈSE JURIDIQUE

- Participation obligatoire depuis 2025
- Concerne Bac+3 et plus
- 750 € par contrat
- 50% en cas de rupture
- 200 € en cas de reprise
- Recouvrement par le CFA

#### 10 LECTURE OPÉRATIONNELLE

Pour les CFA :

- Informer les employeurs
- Assurer la facturation

Pour les employeurs :

- Anticiper le coût
- Vérifier l'éligibilité du contrat

#### 11 SOURCES

- Code du travail : R6332-25-2
- Service-Public.fr
- Document CFA